

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 Décembre 2011**

---

Le quatre décembre deux mille onze, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire

**Etaient Présents :**

M. BALDY Jean-Claude - M.EVIN Jean- Paul- M.CREUX Pierre  
Mme ALEMANNO Fabienne - Mme MARTY Emilienne Mme DAVIDOU  
Yvette - M. ALAZARD Gérard - M.BARRAUD Jacky - M.MOLIERES Rémy -  
Mme MARTINOT Janine - Mme MANIE Christine - M. BORREDON Pierre  
- Mme BOISSEL Marie-Jeanne - Mme GALLAND Sylvie - Mme GARCIA  
Raymonde - M. SIUTAT Robert

**Etaient Absents Excusés :**

M. ROSSIGNOL Paul  
M. BONDER Jean-Jacques qui adonné procuration à Mme MANIE  
Christine  
Mme ALBAULT Christine qui a donné procuration M. BALDY Jean-  
Claude

**Secrétaire de Séance :** M. Jean-Paul EVIN



Monsieur le Maire rappelle que suite aux multiples décisions du CONSEIL MUNICIPAL de régler cette affaire, nous allons pouvoir demander l'exécution de ce jugement, et saisir Monsieur le Préfet à cette fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirmant sa volonté de mettre un terme à ce dossier, demande à l'unanimité des membres présents, l'application de cette ordonnance.

A ce jour, et malgré ce jugement, la Société NAVIGLOT continue son activité et a décidé, de se pourvoir en cassation, procédure qui ne suspend pas cette ordonnance.

### **2011.8.2 REGLEMENT DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du règlement du marché actualisé par la commission extra-municipale constituée à cet effet. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **2011.8.3/1 TAXE DE SEJOUR**

En vue d'une harmonisation de la tarification et des modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du LOT et du Vignoble, Monsieur le Maire propose de compléter la délibération N ° 2011.4.10 prise le 10.06.2011 comme suit : cette taxe sera perçue toute l'année, du 1° Janvier au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL donne son accord.

### **2011.8.3/2 RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Collège nous fait part que le tarif cantine scolaire subira une augmentation de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à compter du 1° Janvier 2012, à 3.08€ (2.80 € frais de nourriture + 0.28 € frais de garderie).

**2011.8.3/3 DEMANDE DTER 2012**

Le Conseil Municipal demande à M le Maire de solliciter une aide de la DTER 2012 pour les travaux d'aménagement de Village (Monuments aux Morts – Quai Pélissié ...) .....

**2011.8.3/4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OFFICE DE TOURISME**

Le Conseil municipal décide d'allouer à l'office de Tourisme pour l'organisation de la manifestation Saveurs d'Europe une subvention de 435 € qui sera prélevée sur l'enveloppe des subventions exceptionnelles prévue au budget primitif 2011.

**2011.8.3/5 LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION**

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

---

**2011.8.3/6 RETROCESSION CONCESSION**

Mme ROBIN Andrée souhaite rétrocéder à la Commune de LUZECH, la concession simple N° 33 attribuée en avril 2009 dans le Cimetière de l'Île. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de cette concession à titre gratuit.

**2011.8.3/7 AMENAGEMENT DU TERRAIN A LEMOUZY**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet de l'aménagement du terrain de Lémouzy (ex terrain BALTENWECK) en vue de la réalisation d'une zone pavillonnaire. Le Conseil Municipal donne son accord.

**2011.8.3/8 FETE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur ALAZARD présente le projet des animations de la Fête des Associations 2012, qui aurait pour thème la mise en valeur de notre patrimoine médiéval. Messieurs Nicolas SAVY, Pierre SALGUES qui ont une très bonne connaissance de l'Histoire de LUZECH, nous apporteront une aide précieuse, afin d'organiser cette journée de Fête Médiévale qui se déroulerait le 14 Juillet.

---

